CONSEIL DU 5e ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 10 Janvier 2023

Le 10 janvier 2023 à 18 h 40, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 04 janvier 2023 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5e arrondissement

La séance a été retransmise sur : Youtube :
https://www.youtube.com/watch?v=D8h7q09jnLM&t=1146s

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, Mme Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Présents :
Nadine GEORGEL, Marie-Noëlle FRÉRY, Bertrand ARTIGNY, Sandrine FRANCHET, Pierre GAIDIOZ, Sophie HÉRITIER, Joanny MERLINC, Catherine GOUJON, Philippe-Henri CARRY, Marie DUARTE, Nicolas HUSSON, Tristan DEBRAY, Sophia POPOFF, Yann CUCHERAT, Bénédicte DRAILLARD, Jean-Dominique DURAND, Anne PROST, Myriam BENCHARAA, Grégory CUILLERON, Richard GLEIZAL, François THEVENIEAU

Absents excusés et dépôts de pouvoirs :
Marielle PERRIN (pouvoir à Nicolas HUSSON)
Béatrice GAILLIOUT (pouvoir à Grégory CUILLERON)

Absente :
Laurence BUFFLIER

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Madame POPOFF procède à l'appel nominal

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 novembre 2022.

Madame la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Grégory CUILLERON s'abstient.

Introduction par Madame la Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à ce premier Conseil d'arrondissement du 5e, pour cette année 2023. Je vous souhaite à toutes et tous, élus, habitants ainsi qu'à vos proches et vos familles, une excellente année 2023. Que cette année vous apporte santé, sérénité et réussite dans vos projets, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Notre cérémonie des vœux se tiendra en présence de Grégory DOUCET, jeudi prochain, à 18 h 30, dans cette même salle. J'adresse, d'ores et déjà, mes meilleurs vœux à l'ensemble des habitants et habitantes de notre arrondissement, aux Conseils de quartiers, CIL, associations de riverains, acteurs indispensables de notre démocratie locale, aux différentes associations sportives, culturelles ou sociales, ainsi qu'aux commerçants et commerçantes.

Nous l'avions évoqué, lors du dernier Conseil d'arrondissement, et nous en avons eu la confirmation, 2022 fut l'année la plus chaude jamais enregistrée en France. Nous avons passé Noël au balcon et Pâques aussi. Nous n'aurons bientôt plus besoin de tisons, et c'est alarmant. Cette crise climatique avait été prévue par les scientifiques de longue date. Elle inquiète les citoyens et chamboule la nature. Il n'était que de lire la une du Progrès, ce jour, qui titrait : « La nature déboussolée ». Cela montre – s'il était encore nécessaire de le souligner – que nous devons continuer à agir pour lutter et s'adapter contre la crise climatique. C'est bien ce que nous ferons en 2023.

Parmi nos projets phares pour cette année, nous pouvons citer :

- La poursuite de la végétalisation, avec le recrutement d'un chef de projets végétalisation Vieux Lyon qui accompagnera notamment l'aménagement du square du Bœuf ou la restauration du Jardin du Rosaire ;
- La piétonisation du quartier Saint-Georges. Suite à la concertation, nous continuerons d'avancer avec les citoyens, riverains et commerçants, pour ce projet ;
- Le Grand Parc des Balmes, projet phare de notre mandat, avec la fin des études de conception, pour un début de travaux en 2024 ;
- Les voies lyonnaises, avec des concertations qui commenceront dans quelques semaines, notamment sur la voie lyonnaise n° 12 ;
- Les écoles, avec l'inauguration de la Rue aux enfants, devant l'école Gerson ;
- Le démarrage des gros travaux pour les groupes scolaires Joliot Curie, Gémeaux et Diderot ;
- La fin des travaux pour l'EHPAD de La Sarra.

Bien entendu, nous continuerons avec les événements de la Mairie du 5e qui semblent être appréciés et qui attirent un public grandissant, que ce soit la journée du 8 mars et les manifestations qui s'y rattachent, la Voie est libre, le week-end à Saint-Just où nous aurons la chance d'organiser le second forum des seniors.

Petite mention rectificative quant à l'ordre du jour. La délibération 1526 a été retirée.

Je vous remercie pour votre présence et vous souhaite un bon conseil.

Rapport 1 - 4735 - Médiateur de la Ville de Lyon - Modalités de mise en œuvre - Direction Générale des Services - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Cette délibération institue un dispositif de médiation municipale et précise les modalités de sa mise en œuvre. C'est un dispositif qui a trait au pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers et qui poursuit deux objectifs principaux :

- Le règlement à l'amiable des litiges ;
- L'amélioration continue de la qualité des services.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Anne PROST s'abstient.

Rapport 2 - 5071 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs au titre de la saison 2022-2023 - Approbation de conventions-cadres et de conventions d'application financière avec ces associations
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Je vous prie de m'excuser d'avoir demandé des modifications dans l'ordre du jour. J'avais un rendez-vous pour expliquer l'intervention que nous faisons à la fois dans le sport et le handicap, mais ce rendez-vous a été annulé.

La première délibération concerne la subvention à plusieurs clubs sportifs. Vous avez pu en prendre connaissance. Dans le 5e arrondissement, cela concerne 14 clubs dont la moitié a eu une subvention qui a été augmentée. On a couvert le plus possible les activités sportives. Vous avez vu que le handball va avoir une augmentation significative. Il y a de nouveaux entrants au niveau du hand, le hand fauteuil avec l'association Lyon Métropole Handfauteuil. C'est sa première demande. Ils vont avoir une première subvention à hauteur de 1 000 euros. Nous avons une deuxième entrée qui est le Tennis Club Municipal du 5e. Ils vont avoir une première subvention de 1 500 euros. J'attire aussi votre attention sur le fait que le TCM5 – le Tennis Club Municipal du 5e arrondissement – a une stratégie de développement qui correspond tout à fait aux enjeux que nous souhaitons, à savoir le développement pour les personnes en situation de handicap. C'est pour cette raison que nous avons accédé à leur demande.

Puis, nous avons aussi souhaité augmenter significativement les subventions du Club Omnisport de Lyon, notamment pour la partie rugby. Je ne vais pas revenir dessus sauf s'il y a des questions. Avec le COL, on a une dynamique extrêmement intéressante qui correspond parfaitement, en tout cas, à ce que nous souhaitons faire au niveau du sport, c'est-à-dire à la fois développer le sport au féminin, le sport pour les personnes en situation de handicap, mais aussi les personnes âgées. Demain, je serai avec eux pour remettre un certain nombre de prix, dans un EHPAD. Ils ont aussi une présence sociale sur le terrain qui est très intéressante, écoresponsabilité, etc. Ils cochent toutes les cases, et c'est pour cela que nous avons souhaité les aider de manière importante.

Enfin, le Dojo Anshin qui est aussi un club sportif qui pratique une politique que nous estimons tout à fait correspondre à nos ambitions.

Voilà pour cette délibération que je vous demande d'approuver.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 3 - 5090 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Comité départemental de course d'orientation du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation de la 6e édition de l'événement « Lugd'O Night » le 21 janvier 2023 - Direction des Événements et Animation
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Cette deuxième délibération concerne l'attribution d'une subvention de 1 000 euros au Comité départemental de course d'orientation. C'est un événement qui va se dérouler bientôt, le 21 janvier 2023. C'est la pratique de la course d'orientation. Cela se fait à une heure tardive, dans le 5e et le 9e arrondissement. Il y a plusieurs parcours qui sont proposés. C'est une façon de voir la ville et le sport d'une manière un petit peu différente, d'une manière ludique.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 4 - 5094 - Attribution d'une subvention de 23 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 15e édition de « Lyon Urban Trail » du 25 au 26 mars 2023 - Approbation d'une convention mixte - Direction des Événements et Animation

Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Cette délibération concerne l'association Lyon Ultra Run. J'ai déjà eu l'occasion, en conseil d'arrondissement, de m'exprimer concernant cette association que je trouve très bien, avec un bon état d'esprit. Ils organisent le Lyon Urban Trail, les 25 et 26 mars 2023. C'est une belle course, conviviale. Il y en a pour tous les goûts, toutes les envies. Cela peut être chronométré, cela peut ne pas l'être du tout. Il y aussi les enfants, les familles qui y participent de manière très ludique. C'est sympa, avec plusieurs types de courses, comme je l'indiquais tout à l'heure, avec différents types de dénivelés. Il y en a donc pour toutes les envies, tous les besoins et toutes les capacités.

Puis, ce qui est intéressant avec cette association, c'est qu'ils sont véritablement dans une démarche d'écoresponsabilité comme décrite dans la deuxième page des délibérations. Ils ont mis en place la suppression du plastique à usage unique, le tri des déchets, la récupération des denrées alimentaires. J'ai eu l'occasion de les suivre pour voir si c'est véritablement mis en œuvre. Il peut y avoir quelques personnes qui ne respectent pas tout à fait mais globalement, on a quand même une course qui est très vertueuse de ce point de vue-là.

On va donc leur attribuer une subvention de 23 000 euros que je vous demande d'approuver.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 5 - 5128 - Lancement de l'opération n° 60BUPA22 « Budget participatif 2022 - Enveloppe globale » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00020 - Direction Générale des Services - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants
Rapporteur : Catherine GOUJON

Cette délibération sur le budget participatif, un des multiples outils de la démocratie locale, me donne l'opportunité de remercier publiquement toutes les citoyennes et les citoyens qui, individuellement ou collectivement, *via* les conseils de quartiers, les comités d'intérêts locaux, ont participé au BuPa, en déposant des idées, en les soutenant et en votant pour elles. Merci d'avoir donné du temps et de l'énergie pour réfléchir à ce qui permettrait d'améliorer notre cadre de vie parce que c'est ce à quoi nous aspirons, contribuer au bien-vivre ensemble dans notre cité, avec la condition que nous y parviendrons en nous inspirant aussi de la créativité, des connaissances et de la conscience de celles et ceux qui l'habitent. Gratitude aussi aux agents de la Mairie du 5e qui ont porté cette initiative, aux services de la Ville de Lyon, toutes délégations confondues, à la mission Démocratie Ouverte qui, en 2022, n'a pas compté ses heures.

Je vous rappelle que, lancée le 14 mars 2022, cette première édition du BuPa a recueilli une forte mobilisation des Lyonnaises et des Lyonnais. 1 427 idées ont été déposées durant la période de dépôt, 217 projets ont été soumis aux votes, issus des 307 idées reconnues réalisables par les services de la Ville. Ils ont recueillis 41 635 votes par 6 147 votants. C'est donc une grande réussite, et pour cette première campagne, ce sont 12,5 millions d'euros qui seront consacrés à la réalisation, dans les deux années qui viennent, des 110 projets lauréats issus du processus de vote. Sur le 5e, nous avons trois projets qui seront réalisés par la Ville de Lyon :

- L'éclairage adaptatif dans le Vieux Lyon qui a obtenu 480 votes ;
- Un appartement de fonction rénové pour des projets artistiques, des artistes dans l'école, avec 392 votes ;
- Un nouveau lieu d'accueil associatif au Parc de la Visitation, avec 338 votes.

Ces trois projets arrivent, en nombre de votes sur l'ensemble des 110 projets de la Ville de Lyon, en 11e, 13e et 17e position, ce qui veut dire que dans le 5e arrondissement, il y a eu une forte mobilisation.

Conformément au règlement financier de la Ville de Lyon, les projets dont le montant dépasse 250 000 euros, ce qui est le cas pour deux projets sur le 5e arrondissement, seront présentés de manière individualisée, dans une délibération ultérieure.

Cette délibération découle donc des délibérations précédentes sur le BuPa de mars 2021, janvier et novembre 2022, et a pour objet l'approbation du lancement de l'opération budget participatif 2022, enveloppe globale. Par ailleurs, conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, et répartis de cette façon :

- 3 millions d'euros en 2023 ;
- 6,5 millions d'euros en 2024 ;
- 3 millions d'euros en 2025.

Pour la mise en œuvre de ces opérations, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toute participation financière et à signer tout document afférent à l'attribution et l'encaissement des recettes. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

Nadine GEORGEL : Merci. Je m'associe également, Madame GOUGEON, aux remerciements adressés aux agents de la Ville de Lyon qui ont porté tout le dispositif, notamment les ateliers de sensibilisation, aux habitants qui ont déposé des projets, qui les ont défendus auprès des concitoyens, aux habitants qui ont voté, et des remerciements tout particuliers à vous-même qui vous êtes énormément impliquée et qui avez tenu des ateliers sous la neige. C'est quand même à souligner ! Un immense merci.

Yann CUCHERAT : On va également s'associer aux remerciements pour tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce projet et des différents ateliers, en lien avec les habitants.

Nous pensons que l'élaboration d'un budget participatif est un outil pertinent pour réconcilier une partie des citoyens avec la vie politique dont ils se désintéressent ou à l'égard de laquelle ils sont très méfiants. Les abstentions record qui s'enchaînent d'élection en élection nous obligent à recréer un lien de confiance et dans cet esprit, cette initiative est la bienvenue.

Toutefois, nous sommes assez dubitatifs – et nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises – sur la manière dont vous avez procédé pour déployer ce dispositif et cette promesse démocratique. Nous ne sommes en effet, pas satisfaits des garanties de transparence des critères de sélection qui ont présidé la sélection des projets présentés. Le règlement de ce budget participatif énonce clairement que les compétences de la Ville et les questions techniques constituent les seuls motifs pouvant conduire à ne pas présenter un certain nombre de projets aux votes. Or des idées entrant parfaitement dans les compétences municipales et n'affichant aucune difficulté technique particulière ont été disqualifiées, tandis que des projets en dehors des compétences de la Ville et très difficiles sur le plan technique ont été acceptés. Le meilleur exemple étant la végétalisation de la place Bellecour. Elle demande l'intervention de la Métropole et de l'État pour être menée à bien, et sur le plan technique, elle sort notamment au métro et au parking en sous-sol. Inversement, la proposition déposée par l'ancienne association La Guillotière en colère, demandant des équipements pour la police municipale et la mise en place de caméras de vidéoprotection a été écartée, alors qu'elle relève de compétences entièrement municipales et ne présentent aucun problème technique. Nous ne comprenons donc pas ces paradoxes. Est-ce que des motivations politiques auraient pu influer sur les sélections des projets pouvant être soumis aux votes ?

Concernant la sécurité de la plateforme de vote, là aussi, nous l'avons signalé à quelques reprises, seule une adresse mail était nécessaire pour déposer des projets et voter. La provenance des contributeurs n'était pas authentifiée. Or il a été constaté que ce système avait permis le dévoiement de la consultation concernant le règlement local de publicité de la Métropole, lequel a subi des centaines de commentaires pirates. En dépit des alertes, l'exécutif

a assumé ces lacunes au nom de la simplification du dispositif, mais surtout, il nous semble, au détriment de sa crédibilité. Il est regrettable que l'exécutif torpille ainsi le potentiel du budget participatif, et selon nous, il est indispensable que pour les prochaines phases, il retravaille sur la manière de remédier à ces dysfonctionnements et de rendre son processus de sélection plus transparent.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous allons nous abstenir sur cette délibération. Je vous remercie.

Anne PROST : J'avais une question plus pratico-pratique puisque j'ai été contactée par une association qui a rencontré Monsieur CARRY, qui se trouve rue Roger Radisson, et qui est très inquiète quant au budget participatif prévu et aux modifications qui sont prévues au Parc de la Visitation. Il se trouve que les adhérents de cette association, ce club de radioamateur, sont tous très inquiets et se demandent s'ils vont toujours pouvoir continuer à occuper les locaux et quels seront les types de rénovation qui vont avoir lieu. C'est donc une question très pratique. Est-ce que vous avez quelques informations à me donner ?

Catherine GOUJON : Les surfaces ne vont pas être touchées. Peut-être que cela va être réduit parce qu'ils n'ont pas besoin de tout cet espace. Je crois que c'est une surface importante qui est dédiée à ce club. Cependant, dans le cadre du projet, il était prévu qu'ils gardent un espace pour leur activité. La surface de ce bâtiment est très importante. Les travaux vont se faire sur une partie. Les services ont travaillé sur une partie de cet espace-là.

Anne PROST : Ils se demandaient s'ils allaient garder la totalité de leurs locaux. Egalement ils m'ont fait part de problèmes d'isolation et de chauffage. Je voulais donc avoir quelques informations.

Philippe-Henri CARRY : Merci pour cette question. C'est très simple. Cette association de radioamateur est implantée sur le bâtiment de la Visitation appelé le Bâtiment de la Galerie parce qu'il est en forme de galerie. Il est occupé depuis 1982 par cette association. À l'origine, cette association avait 250 mètres carrés et maintenant, cela atteint les 700 mètres carrés d'occupation. La nature a horreur du vide. On peut le comprendre parce qu'ils ont eu des besoins augmentant petit à petit, vis-à-vis de leur public, notamment pour stocker différents matériels. Il se trouve que lorsqu'on va là-bas, c'est un véritable musée. C'est d'ailleurs assez exceptionnel en termes de savoir-faire scientifique. Concernant ce patrimoine, la Ville de Lyon a toujours dit – notamment Monsieur GODINOT – qu'il devait aussi être sauvegardé, respecté. Puisque leur travail, c'est la transmission, il faut évidemment qu'ils restent sur place, mais ils n'ont pas besoin de toute cette surface. Ce sont des choses qui vont être dites de manière réelle. Je pense que je vais les rencontrer, avec Catherine si possible. Cela veut dire que le projet du BuPa, c'est 150 mètres carrés sur les 700. Peut-être que ces 150 mètres carrés suffiraient pour le stockage ou pour le projet pour la Visitation – c'est comme cela que cela a été présenté dans le BuPa – et ils parlent de 150 mètres carrés sur les 700, ce qui veut dire qu'il resterait encore 550 mètres carrés. Mais peut-être que là, cela leur suffirait ? Il faut discuter de tout cela de manière à ce que tout le monde s'entende, mais il est hors de question qu'ils partent du bâtiment de la Visitation. Par contre, on peut négocier l'état des surfaces. Merci.

Anne PROST : Et concernant l'isolation ?

Philippe-Henri CARRY: Justement. Et cela fait 40 ans que cela dure. Vous comprenez ? 40 ans au froid. Cela veut dire que ce budget participatif est une chance, une opportunité d'une amélioration thermique de ce bâtiment, entre autres. Ils ne peuvent pas passer à côté d'une telle opportunité, dans la mesure où il y a une valorisation du patrimoine et de l'aspect des lieux, parce que quand on rentre, on se rend bien compte qu'ils n'ont aucun moyen de restaurer le bâtiment en tant que tel. Ils peuvent tout juste rénover certaines pièces, petit à petit, sur 40 ans. Cependant, il en reste beaucoup à faire, donc autant leur donner un coup de pouce. Je pense que c'est une belle opportunité pour tout le monde. Merci.

Nadine GEORGEL : Je m'inscris dans ce que Monsieur CARRY vient de dire et je voudrais ajouter que c'est bien plus qu'un coup de pouce. De toute façon, ce bâtiment ne pouvait pas rester en l'état, c'est donc fort bien tombé.

Nicolas HUSSON : Je voudrais apporter un complément de réponse à l'interpellation de Yann CUCHERAT. Je suis un peu surpris. Quant à la place Bellecour, c'est quand même une très belle opération qui est largement plébiscitée par une très grande majorité des Lyonnais. Cela a été porté pendant la campagne municipale puisque nous n'étions pas les seuls écologistes à vouloir ce projet de végétalisation de la place, puisque David KIMELFELD avait également porté ce projet. Il y a donc un consensus large qui se développe autour de cela. Suspecter que le vote a été biaisé autour de cette contrepartie, c'est un peu étonnant parce que c'est quand même le projet phare qui arrive et qui se dégage largement en tête par rapport aux autres.

Il est évident que c'est un projet qui tiendra compte des multiples contraintes en termes d'aménagement, d'urbanisme aussi puisqu'il y a la présence du parking. Il y a le métro qui contraint également. Cela dit, il existe des espaces qu'il est tout à fait possible de végétaliser dans certains triangles qui ont été identifiés par rapport à la présence du métro.

Puis, à titre d'inspiration, regardons ce qui se passe à Montpellier, par exemple. À Montpellier, ils ont entrepris une vaste rénovation de la place de la Comédie qui était une place extrêmement minérale où l'arbre avait vraiment très peu de place. Ils ont fait un très vaste chantier en creusant des fosses pour pouvoir y installer des arbres, dans les emplacements du parking. Ce n'est donc pas du tout irréaliste comme projet, et c'est tout à fait plébiscité par la population lyonnaise.

Yann CUCHERAT : Merci, Monsieur HUSSON, pour les explications. Je ne remettais pas du tout en question le projet de la place Bellecour. Je soulignais le paradoxe entre différents projets. On verra, dans la faisabilité technique, comment cette place Bellecour se transforme. Cependant, j'aimerais bien avoir la même explication de texte pour savoir, par exemple, pourquoi le projet des caméras n'a pas été retenu.

Catherine GOUJON : Normalement, il y a des réponses parce que tout projet qui n'a pas été retenu a une réponse donnée par les services. Il n'y a pas que le service technique mais il y a aussi l'aspect financier et l'aspect légal. Je n'ai pas regardé le détail, mais là, j'imagine que les caméras, ce n'est pas seulement de l'investissement, c'est aussi du fonctionnement. Or le BuPa, c'est ciblé uniquement sur des dépenses d'investissement. C'est une des réponses, mais après, il faudra regarder plus dans le détail.

Nadine GEORGEL : Je pense qu'on doit pouvoir vous faire parvenir la réponse qui a été faite à l'association parce que justement, il y a un temps qui a été pris pour des réponses individuelles.

Je vous remercie.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND et Myriam BENCHARAA s'abstiennent.
Grégory CUILLERON et Béatrice GAILLIOUT (Pouvoir donné à Grégory CUILLERON) s'abstiennent.
Anne PROST s'abstient.

Rapport 6 - 5066 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 302 844 € relatifs à une opération de construction de 8 logements (6 PLUS et 2 PLAI) situés 123, rue Pierre Valdo à Lyon 5e - Direction des Finances
Rapporteur : Marie Noëlle FRÉRY

La délibération 5066 est une délibération très classique puisqu'il s'agit, pour la Ville de Lyon, d'accorder sa garantie à la Société d'HLM Alliade, à hauteur de 15 %, pour plusieurs emprunts, sur une opération immobilière qui nous concerne. Sur le 5e arrondissement, ce sont 8 logements situés 123, rue Pierre Valdo.

Il est évident que je vous demande de voter favorablement sur cette opération de garantie classique, en espérant que la Société HLM Alliade daigne nous donner, un jour, un représentant correspondant, en échange des bons et loyaux services, et de la fidélité de la Ville de Lyon à ses opérations d'emprunts.

Nadine GEORGEL: Merci Madame FRÉRY. Pour rendre justice à Alliade, nous avons eu la chance d'accueillir, hier, au point police, des représentants d'Alliade. Nous les avons donc invités à revenir régulièrement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 7 - 5086 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2023 pour un montant total de 40 100 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marie Noëlle FRÉRY

Concernant la délibération 5086, la Ville de Lyon s'est dotée d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, depuis 2008, c'est-à-dire bien avant que les écologistes aient la majorité « actuelle », soient aux manettes. Notre majorité n'est évidemment pas contre ce Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, n'en déplaise à certains journalistes, et nous maintenons donc que nous voulons renforcer la tranquillité publique et agir plutôt dans la prévention, d'où ce dispositif « Ville Vie Vacances » qui prévoit de financer des associations pour des activités socio-éducatives pour des jeunes, notamment en échec scolaire, de 11 à 18 ans, et une subvention de 50 000 euros pour un certain nombre d'associations. Pour le 5e, ce sera principalement le Centre social Champvert, la Maison des passages pour rêver la Ville, et de nombreuses autres structures sur le secteur de la Duchère, mais cela n'étonnera évidemment personne.

Je vous demande de voter favorablement pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 8 - 5087 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2023 pour un montant total de 59 100 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marie Noëlle FRÉRY

Dans le cadre de la délibération n° 5087, et toujours pour ce Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance sur lequel la Ville de Lyon ne faiblira pas, l'un des axes est le soutien des jeunes en difficulté, de 14-25 ans, exposés à la délinquance. Cette délibération prévoit le développement de chantiers jeunes : soit les chantiers loisirs par lesquels des jeunes s'engagent, travaillent et financent leurs vacances après, soit des chantiers éducatifs pour les 16-25 ans, suivis par des éducateurs de prévention, pour des personnes peut-être plus « délicates » à suivre mais toujours intéressantes tant qu'elles ne lâchent pas sur ces chantiers.

Sur le 5e, sont principalement financés la MJC de Ménival pour tout ce travail, le Centre social de Champvert, mais également le Centre social du Point du Jour. J'attire votre attention, avec Marie DUARTE – et ne rigolez pas parce que c'est du sérieux – sur le projet d'ateliers de bricolage

de ces jeunes en difficulté, avec les résidents de la Résidence Charcot, pour construire des abris en bois pour les animaux notamment. En toute hypothèse, c'est une initiative intéressante et pluri-générationnelle. Je précise qu'il y a les AJD, les Amis de jeudi dimanche, qui ne sont pas très connus, mais qui font un travail de terrain, notamment sur Jeunet, Janin et Ménival. Ils ne sont pas assez connus. Puis, arrive un nouvel acteur, si je puis dire, qui s'appelle « Initiative en économie sociale et solidaire » et qui va aider un certain nombre de jeunes sur des chantiers en initiation graff, avec les conditions légales d'intervention pour faire des graff pas n'importe où, si vous voyez ce que je veux dire, ainsi que la découverte de métiers dans le cadre de « Peinture Fraîche Festival ».

Je vous demande donc de voter favorablement les subventions pour ce type d'associations et dans le cadre de ce Conseil local de prévention de la délinquance.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 9 - 5091 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 14 566 774 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marie Noëlle FRÉRY

La délibération 5091 concerne le financement pour le soutien aux associations d'éducation populaire dont 12 MJC concernées sur Lyon, plus l'association Entraide Pierre Valdo. Dans cette délibération, il s'agit de voter la première tranche de subventions de fonctionnement qui concerne principalement, pour le 5e arrondissement, la MJC Ménival, Saint-Just, Vieux Lyon, CS de Champvert, la Maison de l'enfance de Ménival et Entraide Pierre Valdo.

Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération pour le soutien de ces associations qui font toutes un boulot en continu et intéressant.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 10 - 5092 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs de 12 Maisons des Jeunes et de la Culture de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marie Noëlle FRÉRY

La délibération 5092 concerne le FONJEP, le Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire. En fait, c'est un relais qui existe depuis 1964 entre les associations bénéficiaires et les collectivités publiques. Dans ce cadre et dans cette délibération, vous votez la subvention annuelle au FONJEP pour les postes des 12 Directeurs de MJC. La Ville de Lyon a versé 700 000 euros au FONJEP. Pour information, l'État participe pour la même cause à hauteur de 57 000 euros, d'où l'intérêt de voter cette délibération si nous voulons que nos directeurs continuent à travailler. Je vous remercie.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

NB : le rapport 5126 - Aide à l'éco-rénovation du parc social à caractère patrimonial ou ancien - Lancement de l'opération n° 60SEECOS « Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention – qui

devait être présenté par Marie-Noëlle FRÉRY a été retiré suite à la demande de la Direction des Assemblées et de la Vie des Élu-es.

Rapport 11 - 5120 - Déploiement de la marque Ici.C.Local dans les marchés de plein vent, pour valoriser les produits alimentaires locaux et/ou issus de circuits courts. - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat
Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Je vais vous présenter le dispositif Ici.C.local qui dans un premier temps, va être expérimenté sur 5 marchés de la Ville de Lyon, sur le premier semestre 2023, et qui ensuite, sera élargi à tous les marchés de la ville. Ici.C.local, c'est un acronyme qui signifie Innovation pour la Coopération et l'Information en Circuit local. Au départ, c'est une démarche initiée en 2008 par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement. C'est un système d'étiquettes de couleur qui permet à des commerçants volontaires, sur les marchés, de mettre en avant les productions locales et en circuit court.

La délibération permet l'expérimentation puis l'élargissement. Elle prévoit aussi l'installation d'un Comité de suivi de cette démarche qui sera composé de trois collèges : un collège représentant les commerçants, un collège représentant les habitants et un collège associant des acteurs de la Ville et des partenaires associatifs. Il faut noter que ce dispositif s'inscrit dans une démarche menée depuis deux ans par la municipalité pour favoriser une alimentation saine, durable, locale et pour redynamiser les marchés.

Je voulais profiter de cette délibération pour partager avec vous quelques enseignements de la consultation que nous avons menée, ces dernières semaines, auprès des utilisateurs des marchés du 5e arrondissement. Cette consultation a pris la forme d'un questionnaire qui pouvait être rempli en ligne, et que nous avons aussi administré en version papier sur quelques marchés de l'arrondissement. Au total, nous avons reçu plus de 260 réponses, en grande majorité des résidents du 5e. Parmi les grands enseignements, c'est que la grande majorité des répondants sont satisfaits de l'organisation temporelle, c'est-à-dire les jours et les horaires de tenue, l'organisation spatiale, ainsi que l'accessibilité des marchés. Ils sont aussi 70 % à se dire satisfaits de l'offre proposée. Cependant, ils expriment pas mal d'attentes sur une amélioration de l'offre, notamment des attentes sur davantage de produits locaux et de produits bio.

Cette démarche Ici.C.local a pour vocation d'aider les clients à mieux identifier ces produits sur les étals, ainsi que de faciliter les coopérations entre les professionnels des circuits courts alimentaires, et donc d'encourager les commerçants à se porter sur ces offres de produits locaux. Pour moi, c'est un levier intéressant pour adapter un peu mieux l'offre de nos marchés aux attentes des habitants.

Pour ces raisons, je vous demande un avis favorable sur cette délibération.

Grégory CUILLERON : Je voulais savoir comment était attribué ce label. C'était sur un cahier des charges ? Sur les produits en circuit court, c'est assez facile, mais sur les produits transformés, je voulais savoir si ces produits transformés contenaient des produits locaux ou s'il suffisait de les fabriquer dans la région.

Sandrine FRANCHET : Ce sera le rôle du Comité de suivi de se mettre d'accord sur les règles. Il n'y a pas de cahier des charges vraiment global sur la démarche. L'intérêt, c'est que localement, on puisse définir ensemble ces règles.

Grégory CUILLERON : J'ai une autre question. Est-ce que vous songez à développer un peu plus de marchés de fin de journée ? Il y a pas mal de demandes en la matière.

Sandrine FRANCHET : Tout à fait. On envisage notamment de faire une étude sur le passage en fin de journée du marché du Vieux Lyon, celui de la place Commette.

Grégory CUILLERON : Celui du jeudi ?

Sandrine FRANCHET : Celui du jeudi, oui.

Grégory CUILLERON : Merci beaucoup.

Anne PROST : Merci pour toutes ces explications. J'avais une question. La délibération, cela ne concerne pas du tout de marchés du 5e arrondissement, on est d'accord ?

Sandrine FRANCHET : Pour l'instant, l'expérimentation sur les 5 marchés, je ne les ai pas cités, ce sont :

- Quai Augagneur ;
- Place de la Croix-Rousse ;
- Duchère-Balmont ;
- Place Saint-Louis ;
- Place Montplaisir.

Pour l'instant, ce n'est pas le 5e. Dans la deuxième phase, ce sera évidemment ceux du 5e.

Anne PROST : Ma question était de savoir pourquoi pas dans le 5e. Vous m'avez répondu. Du coup, pourquoi une délibération ici ?

Sandrine FRANCHET : Par rapport justement à l'élargissement ensuite de la démarche.

Anne PROST : D'accord.

Sandrine FRANCHET : Tous les arrondissements étaient saisis de cette délibération.

Anne PROST : OK, merci. J'avais une autre question. Est-ce que vous avez prévu un budget pour cela ?

Sandrine FRANCHET : Pour l'instant, je n'ai pas un montant de budget. Je peux poser la question et je vous tiendrai au courant.

Anne PROST : Je veux bien. Je crois qu'il y a des questions qui ont été posées à l'occasion de commissions. Je crois qu'il n'y a pas eu de retour. Donc, si vous avez un moyen de faire un retour, ce serait bien.

Sandrine FRANCHET : OK, c'est noté.

Anne PROST : En ce qui me concerne, je m'abstiendrai puisque le dossier nous semble un peu léger. On ne sait pas ce que cela va donner en budget pour la Ville. Merci.

Myriam BENCHARAA: Juste un complément d'information concernant la place de la Ville de Lyon au sein de ce Comité. Je trouve un peu dommage que cette démarche qui est plutôt louable, ne soit pas davantage pilotée par les acteurs eux-mêmes plutôt que par la Ville de Lyon. Pourquoi ne les accompagnez-vous pas au sein de cette démarche ? Le risque que je vois, c'est que cela peut exclure une partie des commerçants en allant vers un dispositif qui à mon sens, risque de devenir de plus en plus restrictif. À mon avis, cette démarche devrait être davantage portée par les acteurs eux-mêmes, c'est-à-dire par les commerçants plutôt que par la Ville de Lyon. Que vous les accompagniez dans ce cercle vertueux, c'est un fait, mais que vous présidiez le comité, je suis un peu plus gênée.

Sandrine FRANCHET : Je n'ai pas plus de réponse sur le fait que cela soit des élus qui président. Après, c'est quand même un comité qui donnera une forte place aux commerçants. De toute

façon après, cela reste un dispositif basé sur le volontariat. Ils seront donc invités à venir participer au comité puis sur l'utilisation du dispositif. Ils sont donc encouragés à se saisir complétement de la démarche.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Myriam BENCHARRA s'abstient.
Anne PROST s'abstient.

Rapport 12 - 5020 - Groupe scolaire Joliot Curie - Rénovation thermique et végétalisation des cours - 27 rue Joliot Curie, à Lyon 5e - Opération n° 05009003 - Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006 - Direction de la Construction
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Cette délibération 5020 a pour objet la rénovation thermique de l'école élémentaire Joliot-Curie et la végétalisation des trois cours :

- celle de l'EAJE et ses terrasses ;
- de la maternelle ;
- de l'école élémentaire.

La ville de Lyon s'est engagée dans une démarche de transition énergétique et de développement durable, cette rénovation en est une concrétisation.
L'amélioration des performances thermiques d'un bâtiment est donc une nécessité pour améliorer le confort de travail des enfants et enseignants, en hiver et en été, et se traduira par une réduction de la consommation d'énergie l'hiver.
La végétalisation des cours est une des priorités du nouvel exécutif, pour améliorer le bien-être des enfants et des équipes, tout en proposant de nouveaux supports pédagogiques aux enfants. Cela permettra des activités plus diversifiées aux enseignants qui pourront travailler sur le même sujet aussi bien intérieur qu'en extérieur.

Pour l'école élémentaire, il est prévu :

- la rénovation des façades :
  - l'isolation thermique avec isolants bio-sourcés ;
  - le remplacement des fenêtres par des doubles vitrages ;
  - la pose de protections solaires extérieures avec des volets roulants, ce qui est classique chaque fois qu'il y a une rénovation de ce style ;
- l'amélioration de la ventilation des salles de classes ;
- la réfection de l'étanchéité des terrasses avec isolation thermique ;
- l'isolation thermique des combles ;
- la rénovation du gymnase, y compris des vestiaires et sanitaires (façades, toiture, sous-face et intérieur) ;
- la rehausse des clôtures périmétriques. Vous savez que cette école fait l'objet de quelques intrusions. Un muret qui approcherait les 3 m et une grille sont prévus

Pour l'école élémentaire et l'école maternelle, il est prévu la fin de la mise en accessibilité PMR.

Est également prévu, comme mentionné précédemment, la végétalisation des deux cours et des terrasses avec occupation partagée possible.

Le coût global de l'opération, au stade d'avant-projet définitif, est de 3 756 600 € TTC (valeur septembre 2022, hors découverte éventuelle d'amiante) :

- 3 706 600 € pour l'EI 05009 (écoles maternelle et élémentaire)

- 50 000 € pour l'EI 05163 (EAJE)

L'essentiel des travaux concerne le bâtiment de l'école élémentaire ainsi que la végétalisation.

Des études ont été réalisées jusqu'à fin 2022, puisque cela a débuté très vite au début de cette mandature.
Le démarrage des travaux pour ces deux projets conjoints (cour + ensemble de la rénovation) est prévu pour le 2e trimestre 2023 et la fin des travaux en été 2024.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions qui vous sont proposées.

Nadine GEORGEL : Merci pour la présentation de ce beau projet très attendu.

Bénédicte DRAILLARD : Comment vont-ils faire les travaux avec les enfants ?

Pierre GAIDIOZ : J'ai un petit doute parce que je confonds les trois écoles qui vont démarrer cet été. Il avait été prévu – et je ne suis pas certain que ce soit confirmé – des Algeco (ce n'est pas le nom officiel) pour permettre aux enfants de continuer à travailler quand les salles seront concernées. L'essentiel des travaux très bruyants se feront en l'absence des enfants mais ce n'est pas impossible que des travaux peu bruyants se fassent en présence des enfants. Je rassure tout le monde. Les bâtiments provisoires sont d'excellente qualité, y compris pour le confort thermique. Ils seront de meilleure qualité que l'école actuelle pour ce qui est de la température.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 13 - 5062 - Approbation de la convention d'application et attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2022-2023 (période janvier - 31 août 2023). - Direction de l'Éducation
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Cette délibération 5062 a pour objet l'approbation de la convention d'application et l'attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV (Association de la fondation étudiante pour la Ville) pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2022-2023 (période allant de janvier à fin août 2023).

L'AFEV est engagée dans les PEL successifs depuis 2011 par le déploiement du dispositif « Ambassadeurs du Livre ». Les objectifs du projet sont les suivants :

- favoriser la réussite scolaire à travers la lecture et la documentation ;
- accompagner les professionnels, enseignants et équipes périscolaires sur le temps de la pause méridienne ;
- contribuer à la prévention de l'illettrisme, à l'ouverture culturelle et à l'émancipation ;
- offrir un terrain d'engagement aux jeunes volontaires en cohérence avec une mission de service public. L'AFEV en assure la mobilisation, la formation, l'accompagnement et le suivi. Elle assure le suivi avec les écoles et œuvre pour garantir, évaluer la mise en place du dispositif et en assure la communication et la valorisation.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 157 écoles publiques sont bénéficiaires du dispositif.

Le montant total du budget prévisionnel de ce projet est de 746 430 €.
La Ville de Lyon a déjà versé 100 000 € pour la période de septembre à décembre 2022 et souhaite poursuivre son soutien à ce projet, pour la période allant de janvier au 31 août 2023, par le versement

d'une subvention de 200 000 € pour les deux trimestres qui arrivent et par l'approbation et la signature d'une convention d'application financière.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions qui vous sont proposées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 14 - 5065 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires). - Direction de l'Éducation
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

La délibération 5065 concerne l'attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques. Vous savez que chaque élève a un forfait et que chaque classe, selon la section, etc. a des forfaits qui concernent différents crédits.

On retrouve des crédits de fonctionnement classiques de fournitures scolaires dont le forfait dépend du nombre d'élèves et de la classe ou du dispositif, ou encore, par exemple, de la section de langues de la Cité scolaire internationale (CSI) ou classe internationale dans les écoles.

À cela s'ajoute un forfait particulier pour les classes spécialisées : par dispositif ULIS ; par Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) ; par poste d'enseignant itinérant pour la scolarisation des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV).

Concernant les autres crédits, on retrouve :
- les crédits pour les bibliothèques et les centres documentaires ;
- les crédits pour les photocopies exécutées à l'école ;
- les crédits pour le fonctionnement des Réseaux d'Aide Spécialisée (RASED) ;
- les crédits pour les consommables informatiques, qui sont très sollicités ;
- les crédits pour la gestion d'Educalyon que les étudiants gèrent.

Nous retrouvons une deuxième série de crédits accordés lors des ouvertures de classes.
Puis, les subventions concernant le fonctionnement des coopératives scolaires, selon les évènements organisés et les initiatives prises par le conseil d'école. Ainsi que les subventions relatives à l'assurance pour son activité ou son matériel.

Vous trouverez tous les détails dans la délibération.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions qui vous ont été présentées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 15 - 5116 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 173 765 euros - Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres - Direction de la Petite Enfance
Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Je reviens vers vous avec les établissements qui accueillent les jeunes enfants qui sont associatifs, et que nous subventionnons. Comme nous ne voterons le budget que le 9 mars, cette délibération concerne une avance de 30 % de la subvention qu'ils ont eue en 2022. C'est un tout petit début de première tranche et je vous reparlerai de cela quatre fois encore dans l'année.

Je vous remercie de voter favorablement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 16 - 4922 - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit du théâtre de Guignol situé au Palais Bondy - 18 Quai de Bondy à Lyon 5e entre la Ville de Lyon et l'association Compagnie M.A. - EI05021. - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Joanny MERLINC

Je commence avec la délibération 4922 qui porte sur l'approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire d'une partie du Palais Bondy par la Compagnie M.A. Théâtre de Guignol, de Lyon. C'est une délibération assez simple. La Ville de Lyon a aménagé, comme vous le savez, une partie du Palais Bondy pour accueillir la plus célèbre des marionnettes, Guignol, qui est un patrimoine culturel incontournable de Lyon et de notre 5e arrondissement.

Depuis 2018, c'est la Compagnie M.A. qui est la Compagnie résidente de ce théâtre. Malheureusement, la Compagnie a déjà connu cette situation, mais la Ville doit répondre à un audit concernant notamment la sécurité, audit qui prescrit donc des travaux dans le Palais Bondy. Ces travaux contraindront donc l'occupation du lieu, de février 2023 à décembre 2024.

Cette délibération propose de modifier la convention d'occupation des lieux pour ne pas exiger de redevance concernant les fluides à la Compagnie, pour la période où ils ne pourront pas exploiter les lieux, ce qui me semble assez évident. J'ai une autre délibération, plus tard, concernant cette Compagnie M.A.

En attendant, je vous invite, mes chers collègues, à émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 17 - 5035 - Approbation de la gratuité d'entrée aux étudiants lors de la nocturne étudiante du 16 mars 2023 au Musée des Beaux-Arts et au Musée d'Art contemporain de Lyon dans le cadre du Pôle des Musées d'art - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 5035 concerne l'approbation de la gratuité d'entrée aux étudiants, lors de la nocturne étudiante du 16 mars 2023 au Musée des Beaux-Arts et au Musée d'Art contemporain de Lyon. C'est un événement un peu incontournable dans le milieu étudiant, qui est organisé depuis plusieurs années par le Musée des Beaux-Arts, en collaboration avec l'association des Beaux-Arts campus. Ici, pour la première fois, le Musée des Beaux-Arts s'associe au Musée d'Art contemporain, dans le cadre du dispositif Pôle des Musées d'art, pour organiser cette édition 2023, en commun. Cet événement amène énormément d'étudiants à participer sur tout un tas de sensibilités, de disciplines : la médiation, le théâtre, les musiques, les danses.

Par essence même et par ADN pour ce mini festival, la Ville de Lyon propose d'autoriser la gratuité à destination des étudiants, sachant que les autres visiteurs paieront un droit d'entrée de 5 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 18 - 5044 - Approbation du projet Des Livres à soi porté par la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon, avec le soutien de la Direction régionale des Affaires Culturelles

Auvergne-Rhône-Alpes pour les années 2023, 2024 - Approbation de la délivrance de chèques lecture aux participants - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 5044 porte sur l'approbation du dispositif Des livres à soi – dont j'ai déjà parlé lors du CA de juin 2022 –, porté par la Bibliothèque municipale. C'est un dispositif national qui est porté par le Salon du livre et de la Jeunesse de Montreuil, à l'échelle nationale. Sur notre territoire, c'est donc la Bibliothèque municipale qui porte ce dispositif.

Le principe est de familiariser, former, faciliter et rendre accessible l'acte de lecture et l'accès aux livres pour des publics qui en sont donc, au départ, éloignés. Je tiens à préciser que la bibliothèque mène déjà cette action et est très engagée sur ce point, notamment par l'entremise de la charte de coopération culturelle. Le dispositif Des livres à soi vient compléter cette action.

Je précise que dans le 5e, on est concernés parce que parmi les publics visés, on retrouve les quartiers Sœur Janin et Jeunet.

Pour ce projet Des livres à soi, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Mme Sophia POPOFF, élue intéressée, ne participe pas au vote.

Rapport 19 - 5056 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 18 institutions culturelles pour un montant de 15 980 400 euros - Exercice 2023 - Approbation de 5 conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions cadres - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Joanny MERLINC

Je finis avec la délibération 5056 qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement général à 18 institutions culturelles, à l'échelle de la Ville de Lyon, pour un montant de 15 980 400 euros. Dans le 5e, on est concernés par 3 subventions attribuées au Théâtre du Point du Jour, à l'association Grands concerts et à la Compagnie M.A. Théâtre de Guignol de Lyon. Je soutiens évidemment le projet du Théâtre du Point du Jour, notamment le dispositif « hors les murs nomades ». Cette saison 2023 s'inscrit dans la continuité du projet du théâtre. Je vous en parlerai volontiers à la demande, mais il semblerait que j'en ai déjà longuement parlé par le passé.

Je vais donc m'attarder sur la Compagnie M.A. pour vous parler de la situation et de cette saison évidemment un peu particulière, cette saison qui s'annonce est contrainte. Il a fallu que la Compagnie se réinvente pour envisager un théâtre hors les murs. On fait contre mauvaise fortune, bon cœur, puisque cela va être l'occasion de développer encore davantage ces théâtres à l'extérieur. Je vous re-présenterai en quelques lignes, la Compagnie M.A. qui est la tête du théâtre et qui propose en majorité des spectacles grand public, mais pas que. Il y a notamment un spectacle satirique que je vous invite à voir, qui est dédié plutôt à des adultes, et qui est joué en soirée. La programmation varie entre créations, reprises de spectacles contemporains, issus du répertoire traditionnel de Guignol. Je salue l'action de la Compagnie qui, tous les ans, fait au moins une à deux créations et, en dépit de la situation qui ne leur permettra pas de jouir du lieu, tient quand même à effectuer une création sur la saison 2023. La Compagnie profite évidemment d'une formidable collection de 265 marionnettes à gaine qui est donc la propriété de la Ville de Lyon.

C'est l'occasion pour moi, de féliciter toutes les équipes de la Direction des affaires culturelles qui ont travaillé d'arrache-pied pour assurer la continuité pendant cette période, ce qui inclut notamment la conservation des marionnettes, le fait de trouver un bureau pour la Compagnie, de solliciter un réseau pour permettre les répétitions. Je les félicite pour cela.

Je pourrais faire très long mais je vais raccourcir. Pour l'ensemble de ces délibérations de subventions – et je répondrai aux éventuelles questions –, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 20 - 5018 - Cimetière de Loyasse - Construction d'un ossuaire et création d'équipements cinéraires - 43 rue du Cardinal Gerlier, à Lyon 5e – Opération n° 05070530 – Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme n° 00012 - Direction de la Construction
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

La délibération 5018 concerne la construction de l'ossuaire communal du Cimetière de Loyasse. Un diagnostic archéologique préventif, en octobre dernier, a mis au jour des vestiges jugés intéressants sur les lieux de la construction de cet ossuaire, par les services de l'État. Cette réalisation de fouilles est estimée à 150 000 euros. D'autre part, au mois de juin 2019, alors que le montant de l'opération avait été initialement estimé à 2,5 millions d'euros, l'indice du coût de la construction a augmenté de 15,5 %. Il en ressort que le coût global de l'opération doit être porté à 3 millions d'euros, toutes taxes, pour une réévaluation totale de 500 000 euros dont 350 000 euros d'actualisation des coûts.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 21 - 5075 - Approbation d'une convention de groupement entre l'INRAP et la Ville de Lyon - Service archéologique pour la réalisation d'une fouille archéologique située 6 Rue Lainerie (Lyon 5e) - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Une opération est prévue au 6, rue Lainerie, actuellement visible d'ailleurs derrière des échafaudages. Vous pourrez le constater. Cela concerne une opération de fouilles archéologiques. Il convient, au titre de cette délibération conjointe, générant des recettes pour la Ville, de formaliser une convention de groupement entre la SAVL (Services archéologiques de la Ville de Lyon) et l'INRAP (Institut National de la Recherche archéologique préventive).

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 22 - 5151 - Approbation d'une convention de collaboration scientifique entre la société Technodigit et la Ville de Lyon - Service archéologique pour la réalisation d'un relevé lasergrammétrique dans l'église Saint Irénée (Lyon 5e) – Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

La délibération 5151 concerne une convention de coopération scientifique entre la société Technodigit et le Service archéologique de la Ville de Lyon. La technique de relevés archéologiques effectuée par lasergrammétrie ou scannérisation 3D par balayage laser terrestre est très connue dans les métiers d'art, et je trouve que l'application dans la conservation et la valorisation du patrimoine dont je vais vous parler, est vraiment très intéressante. Elle constitue une innovation au service du patrimoine en pleine évolution, et pour développer cette technologie, son expérimentation vous est proposée sur le chantier de restauration de l'église Saint-Irénée,

sans qu'il soit donné lieu à un échange de rémunération puisqu'il s'agit d'une expérimentation qui est censée faire avancer la recherche au service du patrimoine.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 23 - 5100 - Lyon 5 - Lyon 9 - Poursuite de l'opération n° 65008002 « Parc des Balmes » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-1 - programme 00012 et lancement du marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place abbé Larue (Lyon 5e) et recette d'une participation financière de la part de la Métropole de Lyon. - Direction des Espaces Verts
Rapporteur : Nicolas HUSSON

Je vais vous parler du Parc des Balmes. Permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de découvrir une succession de panoramas exceptionnels sur la Ville, la Saône et jusqu'aux Alpes, et de se promener dans un grand espace naturel préservé en milieu urbain, telle est l'ambition du Parc des Balmes ! Ce projet majeur du mandat s'appuie sur la création de sentiers, jardins et belvédères au sein des Balmes de Fourvière, entre le 5e et le 9e arrondissement, véritable réservoir de biodiversité. Il permet de valoriser le patrimoine naturel, culturel, agricole, paysager, historique et archéologique de la Colline de Fourvière.

Ce parc promenade contribuera à reconnecter l'Homme au sein de la nature et du vivant, par la contemplation du paysage et l'émerveillement qu'il suscite. En 1858, Elisée RECLUS, précurseur de l'écologie, affirmait que *« l'Homme doit vivre en harmonie avec la nature »*. Cette période de l'année étant propice aux vœux et 165 ans plus tard, je souhaite donc que 2023 voie cet équilibre restauré !

Ces 2,3 kilomètres de chemins piétons qui complètent les 2,1 kilomètres de la boucle du Parc des Hauteurs et les 2,2 kilomètres de la Voie Verte sur notre arrondissement, accompagneront les déplacements du quotidien, mais aussi un usage récréatif de promenades, d'activités ludiques ou sportives. Ils permettront de s'affranchir des barrières géographiques de notre arrondissement, d'arpenter le paysage par une véritable expérience sensible de la nature. Une boucle et des radiales reliant le Vieux Lyon, les quais de Saône et le plateau de Fourvière entre Saint-Just et Loyasse. Ce parc bénéficiera également d'une bonne desserte en transports en commun avec ces facilités qui sont offertes par les métros Saint-Jean, Valmy, Gorge de Loup ainsi que les deux funiculaires.

Les études de programmation qui déterminent le cadre et le tracé étant désormais achevées, cette deuxième phase sera aussi l'occasion de mener le processus de concertation avec les habitants, les riverains, les jardiniers, les conseils de quartiers et de mener les négociations foncières à leur terme avec les propriétaires concernés. Il s'agit donc d'un projet qui se construit pour et avec les habitants !

Cinq séquences réparties sur le 5e et le 9e arrondissement ayant été définies, les études de conception seront confiées à un groupement de maîtrise d'œuvre, selon les règles de la commande publique. Par ailleurs, la place de l'Abbé Larue appartenant au domaine public métropolitain, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon seront liées par une Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage.

Je vous propose donc, avec enthousiasme, de voter pour cette délibération qui a reçu l'avis favorable de la commission urbanisme, nature en ville et sûreté.

Yann CUCHERAT : Nous sommes très enclins à démultiplier les parcs en cœur de ville, et à ce titre, je vous remercie, Monsieur HUSSON, d'avoir fait votre possible sur ce projet et les autres

avant d'être remercié ou d'être parti vers d'autres horizons. Nos actions antérieures parlent pour nous, et je salue Alain GIORDANO, le dernier chef d'orchestre en la matière, et tous ceux qui l'entouraient. Tout est bon à prendre en matière d'espaces verts face aux enjeux du XXIe siècle, vous l'avez introduit, Madame la Maire, dans ce Conseil d'arrondissement.

Je voudrais rappeler que la création d'un espace vert, c'est 2 à 3 millions d'euros par hectare. Là, j'ai vu que sur ce projet, on parlait parfois de 40-60 hectares. Je suis donc un peu dubitatif sur les chiffres annoncés puisqu'on parle de 5 millions d'euros pour la création de ce Parc des Balmes. Je voudrais juste qu'on s'accorde sur la sémantique attribuée à ce projet. Selon moi, nous sommes plus sur la création d'une voie verte, comme on en trouve de nombreuses dans le 5e arrondissement, qui va relier les parcs existants, que la création d'un parc à proprement dit. Il me semble que créer un parc, c'est avant tout débitumer, c'est enlever du minéral et ajouter du végétal, alors que là, on va créer un chemin piéton dans des espaces qui sont déjà naturels.
Avec les voies vertes, et je vais en citer quelques-unes comme celle de Champvert, mais aussi le parc de la Mairie, le parc de la Passerelle, le jardin Malraux, le parc de la Visitation ou encore le parc Élise Rivet, même si c'est vous qui l'avez inauguré, Madame la Maire. Nous avions déjà créé, au-dessus des jardins des Rosaires, des jardins et des continuités vertes remarquables. J'insiste sur cette nécessité de poursuivre et d'amplifier cette action, et à ce titre, j'encourage évidemment ce type de projets, et nous voterons favorablement.

Cependant, vous devriez – et je crois que c'était une promesse de campagne – faire beaucoup, beaucoup plus que ce que vous ne faites aujourd'hui. Là, vous communiquez sur la création d'un nouveau parc, alors que la réalité n'est autre que la réalisation d'une voie verte, comme je le disais, qui s'appuie sur l'existant, exactement comme un coucou utiliserait le nid des autres pour nicher. Je voulais le mettre quand même en avant puisque c'est un projet phare de ce mandat, en termes de végétalisation en cœur de ville. Puis, je voudrais peut-être rappeler une petite inquiétude – mais je sais que vous avez déjà été interpellés – des jardiniers des églantiers sur le sujet à propos du cheminement. Je crois que vous avez déjà entamé les discussions avec eux, et je vous encourage à les poursuivre pour embarquer tout le monde dans le projet. Je vous remercie.

Nicolas HUSSON : Je vais apporter quelques compléments de précision. Effectivement, vous avez partiellement raison sur le fait qu'il s'agira d'un parc promenade, avec des itinéraires qui seront définis, de Saint-Just jusqu'à Vaise et jusqu'à Trion, dans un premier temps, en passant par Loyasse. À terme, je rappelle quand même que ce parc s'échelonnera depuis Choulans jusqu'à Vaise et jusqu'à Tassin, en empruntant ces différentes voies vertes. Cependant, il ne s'agit pas seulement d'une voie verte, il s'agit aussi de belvédères, de jardins qui seront interconnectés. Certains jardins seront créés. Il y a par exemple, des discussions en cours sur les parcelles qui jouxtent le jardin des Curiosités pour largement l'étendre, avoir une superficie largement plus étendue. C'est aussi le cas de la place de l'Abbé Larue. Concernant cette place, en concertation avec les habitants – je rappelle une fois de plus que c'est un projet qui va se faire en concertation avec les habitants, les riverains, les usagers –, une partie du parking sera désimperméabilisée et rendue à la nature. Il y a donc vraiment une création de jardin *ex nihilo* sur cette partie de cet espace public métropolitain.

Ce sera également le cas, ultérieurement, sur la place du 158e régiment qui jouxte le Cimetière de Loyasse. La renaturation du Cimetière de Loyasse fait aussi partie de ce projet. De même, la conversion en ferme pédagogique de la réserve foncière du Cimetière de Loyasse s'inscrit dans cette dynamique.

Il y a donc vraiment des espaces qui pour l'instant, étaient des délaissés urbains qui deviennent partie intégrante de ce vaste parc pour former tout un ensemble, un tissu végétal qui va être recousu. De là à chiffrer une superficie exacte, non. À ce jour, on ne peut pas chiffrer précisément de superficie puisqu'on n'a pas encore les études de maîtrise d'œuvre qui permettront de confirmer ces différentes valeurs. Néanmoins, ce n'est pas seulement une promenade, cela va bien au-delà. Ce sont des espaces de respiration, des esplanades pour s'asseoir entre amis, contempler le paysage, profiter de ce cadre absolument exceptionnel, et pas juste circuler. Il ne

s'agit pas seulement de déambuler mais aussi de pouvoir contempler, par la posture assise, la posture sportive ou autre.

Philippe-Henri CARRY : Ce sont des lieux inconnus.

Nicolas HUSSON : Et comme le souligne Philippe, à fort juste titre, ce sont des lieux inconnus à faire découvrir au public.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 24 - 5171 - Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés : correction d'une erreur matérielle - Direction de la Mobilité Urbaine
Rapporteur : Nicolas HUSSON

Il s'agit d'une délibération pour rectifier une petite coquille administrative qui avait été réalisée par les services concernés sur la délibération 5171 qui concerne des autorisations de stationnement. Vous avez un tableau en dernière page de la délibération qui concerne les professionnels de santé effectuant moins de 120 visites par an, et les professionnels de santé qui effectuent plus de 120 visites par an. Ces deux lignes avaient été inversées et sont désormais remises dans le bon ordre, avec les tarifs qui sont adéquats par rapport à leur activité.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Mme Myriam BENCHARAA, élue intéressée, ne participe pas au vote.

Rapport 25 - 5157 - Approbation du premier plan d'actions de la Ville de Lyon dans le cadre de la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens - Direction de la Santé
Rapporteur : Sophia POPOFF

Pour ce dernier dossier, il s'agit d'approuver le premier plan d'actions de la Ville de Lyon qui vous est présenté dans le cadre de la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens. C'est une charte que la Ville a volontairement signée en 2021. Quand elle a signé cette charte, elle s'est engagée à mettre en place un plan d'actions détaillé pour lutter contre les perturbateurs endocriniens. La lutte contre les perturbateurs endocriniens, c'est un élément aussi très important de notre contrat local de santé, contrat local de santé que nous avons signé aujourd'hui. J'ai eu l'honneur de la signer au nom de la Mairie du 5e, avec plus d'une trentaine de partenaires. C'est donc un pas important pour la santé des Lyonnais et des Lyonnaises.

Ce plan d'actions s'articule autour de quatre axes :

- La compréhension et la réduction des voies d'exposition ;
- L'accent sur les politiques d'achat et d'alimentation puisque la contamination par perturbateurs endocriniens passe notamment par l'alimentation ;
- La maintenance et l'entretien des équipements et des bâtiments de la Ville ;
- La communication autour de la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Ce plan d'actions est composé de 37 actions que vous avez en annexe du rapport.

Je voudrais ajouter un mot sur cette politique globale. On sait que la contamination aux perturbateurs endocriniens est très forte, massive et généralisée. À la Ville de Lyon, on est très conscients que le défi est énorme, ce qui fait qu'on y va de façon volontariste mais aussi beaucoup centrée sur ce que la Ville maîtrise, notamment les établissements publics de l'enfance

et de la petite enfance, afin de réduire au maximum l'exposition aux perturbateurs endocriniens de nos enfants. On est ambitieux mais on est aussi réalistes face au défi de ce dossier.

Pour conclure sur un autre sujet santé, je voudrais vous rappeler que nous sommes au mois de janvier. Le mois de janvier, c'est le *Dry january*. C'est donc le janvier sobre. La Ville de Lyon est aussi engagée dans cette démarche et appelle toutes et tous, les personnes qui le souhaiteraient, à prendre ce temps du mois de janvier pour réfléchir à sa consommation d'alcool.
Je demande un avis positif pour le rapport.

Nadine GEORGEL : Merci, Madame POPOFF pour cette présentation. Je rappelle aussi qu'il faut être vigilant sur les consommations d'alcool. Un grand merci d'avoir représenté le 5e lors de la signature de cette charte.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Nadine GEORGEL : Cette belle unanimité va clôturer notre conseil d'arrondissement, en l'absence de questions reçues. Cela me permet de souhaiter vous revoir nombreux, jeudi soir, pour un verre de jus de fruits ou autre chose pour ceux qui souhaitent décaler leur *Dry month* !

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire clôt la séance à 19 heures 55.